

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

10 septembre 2024

Date d'affichage :

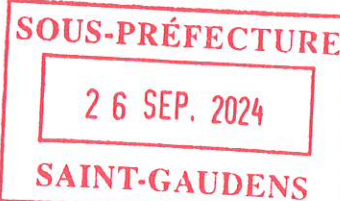
11 septembre 2024

Objet

Mise en conformité de 7 coffrets de commande d'éclairage public
Réf 10BU713

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2024 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine

Ms MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André.

Absents : VALLE Anthony, DELORT Thierry

Absent avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à
MADET Michel.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 7 juin 2024 concernant la mise en conformité de 7 coffrets de commande d'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : réf 10BU713.

Mise en conformité de 7 coffrets de commande d'éclairage public, comprenant :

- remise en conformité des coffrets de commandes suivant suite au rapport d'entretien :

-Cde 1 - P3 Aire jeux mise en place d'un interrupteur à clé

-Cde 2 - P3 Boules remplacement coffret + disjoncteur de tête et mise en place d'un interrupteur à clé

- P02 Thermes et P09 Vignaux pose d'un capot de protection pour le tableau intérieur

-P02 Thermes - cde 3 remplacement porte du coffret et remplacement du coffret de CIBE

-P06 Mairie - cde 2 remplacement du coffret et mise en place d'une protection tableau

-P07 Aristou remplacement du coffret de commande

-P08 Burs remplacement du coffret de commande vétuste avec

déplacement du coffret au niveau du poteau ayant la prise guirlande n° 47 pour accessibilité

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)

1 377€

Part SDEHG

3 499€

(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)

232133

Part restant à la charge de la commune (Estimation)	3 890€
TOTAL	8 766€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- approuve le projet présenté

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 19 septembre 2024

Le Maire

